

DOSSIER : AVENIR DU SPATIAL

Par **Angélique Gros**
a.gros@agmedias.fr

L'EMPLOI À L'HEURE D'ARIANE-6

L'arrêt d'Ariane-5 et le début d'Ariane-6 marquent un tournant pour l'avenir spatial européen qui fait face à une concurrence rude. Au Centre spatial guyanais, ce contexte est synonyme de réductions de coûts. Alors qu'Arianespace renégocie ses contrats industriels, les inquiétudes autour de l'emploi sont nombreuses.

Le calendrier est clair mais la question de l'emploi incertaine. Le Centre spatial guyanais renégocie une vingtaine des contrats principaux d'Arianespace qui arrivent à échéance au 31 décembre. Les consultations de gré à gré entamées l'année dernière dans le contexte de la transition d'Ariane-5 à Ariane-6 sont synonymes de bouleversement du paysage des industriels de la base. Pour faire face à la concurrence sur le marché des lanceurs, l'entreprise doit réduire les coûts et demande aux industriels de faire de même.

Deux entités ont été présélectionnées pour conduire les activités techniques d'Ariane-6. Le groupement Clemessy, qui rassemble Cegelec, ALSG, RMT et Eiffage métal, des entreprises qui travaillent déjà sur la base : ce groupement assurera la gestion des systèmes de bancs de contrôles, fluides, courants forts, courants faibles et climatisation. Les parties infrastructure, mécanique, transport et traitement des déchets ont été

attribués à ADF, groupe basé vers Marseille, qui ne possède pas d'antenne en Guyane.

Inquiétudes

Il est prévu que les marchés d'Ariane-5 qui se terminent à la fin de l'année soient reconduits jusqu'en 2022 avec les entreprises qui sont en place mais celles-ci vont devoir contractualiser avec les entreprises qui ont été présélectionnées pour Ariane-6, soit ADF et Clemessy. Si l'idée est de faire une transition des emplois, aucune clause de reprise du personnel n'a été mise en place. ADF n'a pas souhaité répondre à nos questions « les phases de consultation étant encore en cours ». Leurs propositions techniques et financières seront examinées durant les grandes vacances par Arianespace. Quelque 1 700 personnes travaillent de manière permanente sur la base mais 400 em-

ploi sont directement concernés par ces contrats. L'inquiétude est donc vive chez les salariés.

Les syndicats s'inquiètent aussi de la décroissance d'Ariane-5 dont l'activité sera réduite par deux l'an prochain avec trois tirs seulement. L'UTG comme la CFE CGC s'étonnent qu'aucune projection en termes d'effectifs ne leur ait été donnée malgré leurs sollicitations. « Ariane-5 passe à une cadence trois. Pour Ariane-6, c'est une réduction de coût entre 30 à 50 %. Nous, on entend le contexte mais qu'est-ce qu'on met en place comme mesure d'accompagnement ? On nous répond qu'on ne connaît pas encore l'impact social. De qui se moque-t-on ? », questionne Jean-José Mathias, délégué syndical à l'UTG.

Rendez-vous en septembre pour connaître l'issue des consultations des entreprises mais pas sûr que les salariés patientent jusque-là. L'UTG espère des réponses avant le prochain lancement, le 20 juin.

INFO+

- ▶ 40 entreprises environ travaillent au Centre spatial guyanais (CSG) et près de 1 700 personnes y sont employées de manière permanente.
- ▶ 900 personnes dépendent du Centre national d'études spatiales (Cnes) dont 200 sont directement employés par le Cnes.
- ▶ 200 salariés dépendent d'Europropulsion, Régulus et Air Liquide.
- ▶ 90 travaillent pour Ariangroup.
- ▶ 30 pour Arianespace.
- ▶ Plus de 450 personnes travaillent pour le compte des industriels qui contractent avec Arianespace.
- ▶ Selon le dernier rapport de l'Insee sorti en 2017, le CSG représente 4 620 emplois directs et indirects en 2014, soit un emploi salarié sur six en Guyane, dont plus de la moitié liée à la sous-traitance, hors CSG.

CHRISTOPHE DUPUY, MICHEL MACQUET & SÉBASTIEN SAVREUX (CGC)

« Deux fois moins de main d'œuvre »

Comment se déroulent les comités inter-entreprises ?

Sébastien Savreux : Ils nous réunissent pour nous dire que, localement, ils ne sont toujours pas en mesure de chiffrer les conséquences sur le plan social. Ce qu'on dénonce c'est que, depuis deux ans, on a compris qu'il va y avoir une baisse des effectifs et on s'est toujours positionné pour accompagner ce changement mais on n'a jamais eu de réponse de la part des donneurs d'ordre. [...] On vit dans l'incertitude, c'est très anxiogène pour l'ensemble des salariés de la base.

Que change l'exploitation d'Ariane-6 par rapport à Ariane-5 ?

Sébastien Savreux : Ariane-5 n'est plus commercialisable car beaucoup trop cher et il y a une pression phénoménale pour qu'Ariane-6 atteigne une cible de prix qui se rapproche de SpaceX. Cette pression a été telle que ça a amené la filière à se réorganiser et Ariangroup à annoncer la suppression de 2 300 postes pour que, à l'horizon

2023, on puisse être performant sur le marché commercial. La conséquence nous amène aussi ici en Guyane : avec Ariane-6, globalement, on aura besoin de deux fois moins de main d'œuvre que pour Ariane-5 du point de vue de l'exploitation. Non seulement parce qu'il y a une pression sur les coûts mais aussi parce que les processus sont différents.

Arianespace peut-elle jouer sur les salariés détachés pour réduire les coûts ?

Sébastien Savreux : c'est une variable d'ajustement mais le problème c'est qu'on ne peut plus jouer sur ce volant. Avant l'échec de 2002 et la chute de l'activité, la répartition entre les détachés et les sédentaires, c'était 50-50. Ils ont alors joué sur le volant des détachés pour gérer la masse salariale. Après, il y a eu des efforts pour favoriser l'emploi local et aujourd'hui, le ratio se rapproche plus de 80 % de personnes sédentaires et 20 % en détachement.



Michel Macquet, délégué syndical Cegelec Space CFE CGC, Christophe Dupuy, délégué syndical Cnes CFE CGC, Sébastien Savreux, délégué du personnel Ariangroup CFE CGC / photo AG

Les industriels qui travaillent avec le Cnes seront-ils impactés, selon vous ?

Christophe Dupuy : les contrats du Cnes ont été renouvelés l'année dernière et sont attribués jusqu'en 2022. La logique voudrait que les prochains appels d'offres soient faits en commun avec Arianespace afin de faire jouer les synergies entre les différentes entreprises présentes sur la base. Donc d'ici à 2022, les sociétés avec lesquelles le Cnes a passé des marchés ont du souci à se faire.

Dans le contexte actuel, on peut penser que la base ne survivrait pas à un mouvement social...

Sébastien Savreux : Il faut préserver l'outil mais il ne doit pas être sacrifié sur l'autel de la rentabilité. On paie les pots cassés de mauvaises décisions qui ont été prises et qui ne sont pas le fait des salariés mais un des risques, c'est de dégrader la situation.

Les mouvements de 2017 ont eu un impact très négatif...

Michel Macquet : Il est hors de question qu'on puisse se séparer de 300 ou 400 salariés au 1^{er} janvier 2020 quand on sait que, depuis 2015, jamais aucune projection n'a été faite pour dire qu'on n'aurait plus besoin que de 1 200 personnels sur la base.

Comment se décline la suppression de 2300 emplois chez Ariangroup en Guyane ?

Sébastien Savreux : Sur tous les sites métropolitains, il y a une baisse des effectifs annoncée. Le seul site qui va progresser, c'est Kourou. Parce que la préparation, les essais d'Ariane-6 et la mise en chantier pour construire ce que sera Ariangroup demain sur le modèle économique qu'ils ont imaginé pour mettre en œuvre ce nouveau lanceur, c'est complètement nouveau.

“ L’emploi a été maintenu sur la base jusqu’en 2022. ”

BRUNO GÉRARD, directeur d’Arianespace à Kourou

« Ariane-5, c’est une trentaine de jours de campagne, contre une dizaine pour Ariane-6 »

Pourquoi avoir choisi de renégocier les contrats des industriels sous forme de deux grandes entités ?

Il faut qu’Ariane-6 soit au prix annoncé et pour ça, il est nécessaire d’augmenter fortement la synergie sur le terrain pendant les activités. Autrement dit, il faut qu’il y ait une efficacité au niveau de chaque activité et au niveau des tests du lanceur, ici, en Guyane et donc on a préféré s’orienter vers deux entités pour gérer la plupart des activités techniques.

Pourquoi la clause de transition sociale n’a pas été insérée sur ces appels d’offres ?

Cette clause de transition sociale ne fait pas partie de la convention de site, qui est applicable à toutes les entreprises de la base. Le Cnes, jusqu’à présent, appliquait cette clause de manière systématique. Arianes-

pace et Ariangroup appliquent le droit du travail.

Qu’est-ce qui garantit qu’ADF reprennent les salariés qui travaillent actuellement sur la base ?

Nous lui avons demandé de consulter toutes les sociétés qui font actuellement le travail et cette phase est en cours en intégrant cette problématique sociale.

Quel impact la transition d’Ariane-5 et l’exploitation d’Ariane-6 vont-elles avoir sur les effectifs des industriels qui travaillent pour Arianespace ?

Nous devrions recevoir les offres industrielles à l’été et nous serons en mesure d’estimer l’impact sur les effectifs des ensembles de lancement de la base. [...] Ariane-6 est beaucoup moins chère qu’Ariane-5 et nécessite donc moins d’acti-

tivité : Ariane-5, c’est une trentaine de jours de campagne, contre une dizaine pour Ariane-6.

Est-ce qu’on peut considérer que, avec Ariane-6, on va diviser la main d’œuvre par deux ?

On pourrait faire des ratios sur de multiples clefs mais tout ça n’est pas très sérieux. In fine, ce qui compte, c’est ce que les industriels proposent en allant chercher dans le détail de leur métier pour savoir comment ils travaillent. D’où notre attente des offres.

Il est prévu que Soyuz soit arrêté en 2022. Quel impact cela aura-t-il sur la base ?

Ariane-6 va monter en cadence assez rapidement et l’objectif, c’est de remplacer Soyuz par Ariane-6 pour les vols institutionnels.

Par contre, imaginons qu’on ait une opportunité commerciale intéressante comme celle de Oneweb. On ne se l’interdit pas si cela est possible au niveau de la base de lancer des Soyuz en plus des Ariane-6.

DIDIER FAIVRE, directeur du Cnes

« L’activité est à peu près maintenue »

On entend souvent que la base est en danger à moyen terme...

L’inquiétude est liée à cette mutation d’Ariane-5 vers Ariane-6 et de la réduction d’activité qui s’en déduit pour réduire les coûts. Mais la décroissance d’Ariane-5 n’empêche pas Soyuz et Vega d’exister. Ariane-5 va être plus ou moins compensé par Ariane-6. Enfin, pas la première année mais, globalement, pour les années qui viennent, on peut avoir un bon niveau de confiance pour maintenir la cadence de dix à douze lancements par an.

Quel impact la transition d’Ariane-5 à Ariane-6 va-t-elle avoir pour les industriels qui travaillent avec le Cnes ?

Pour le Cnes, qui s’occupe de garantir que la base soit capable d’assurer le lancement, l’activité est à peu près maintenue. Ça ne concerne surtout qu’une partie des effectifs de la base, ceux qui sont directement liés à l’exploitation d’Ariane. Pour ceux qui sont liés à l’activité de la campagne : transports, satellites, radars, etc., la vie continue de façon assez homogène. Les évolutions techniques des avions ont un impact très

fort sur les compagnies aériennes et sur la fabrication des avions mais un peu moins sur l’aéroport. Le Cnes est l’aéroport, en quelque sorte.

Quelles sont les échéances du Cnes au niveau de ses contrats industriels ?

Le Cnes a refait ses contrats industriels fin 2017 pour une période de cinq ans. Ils occupent l’ensemble des métiers qui permettent à la base de lancer en toute sécurité : ça doit faire 850 emplois environ et ceux-là sont presque indifférents au fait qu’Ariane-6 ait remplacé Ariane-5. Les économies ont eu lieu dans cette négociation de contrats et l’emploi a été maintenu sur la base jusqu’en 2022.

Les contrats industriels du Cnes arrivent à échéance en 2022, au moment où ceux d’Arianespace prendront effet.

Est-ce que l’idée, c’est de recommencer à passer des appels d’offres conjoints, comme c’était le cas il y a plusieurs années ?

On regarde avec Arianespace mais aussi avec Avio et avec les autres industriels de la base si on gagne à coordonner, synchroni-



Didier Faivre, directeur du Cnes, et Bruno Gérard, directeur d’Arianespace, à Kourou / photo AG

ser et mutualiser les moyens. [...] La base a des moyens et des métiers communs.

À terme, on ne peut pas nier qu’il y aura pas mal de suppression d’emplois...

À terme, l’objectif, c’est d’être encore sur le marché et qu’on puisse attirer encore des lancements commerciaux. On ne peut pas nier que les coûts doivent baisser.

Le CSG table sur un plan de 180 millions d’euros pour moderniser la base et garantir une offre de service...

Oui, on demande un grand carénage et ça va permettre de donner de l’activité en Guyane dans le domaine des grandes infra-

structures. [...] Il y a une prolifération dans le monde et en Europe d’initiatives de petits lanceurs qui cherchent une base de lancement et, ici, il y a un avantage qui est le résultat de cinquante ans d’investissement. Le CSG est fait pour tirer dix à douze fois par an mais n’est pas occupé à plein temps. Ce n’est pas des milliers d’emplois qui sont liés à ça mais, d’abord, c’est un avantage politique car les industriels qui soutiennent ces lanceurs ont intérêt à ce que le CSG soit pérenne et ça permet de mutualiser les coûts avec d’autres acteurs. On n’a cependant pas encore de proposition très ferme...